



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/291
S/17162
7 mai 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Questions 33 et 38 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 6 mai 1985, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Au nom des dix Etats membres de la Communauté européenne, dont l'Italie assure actuellement la présidence, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, le texte de la déclaration sur le conflit arabo-israélien adoptée par les Ministres des affaires étrangères des Dix, lors de la cinquante-septième réunion ministérielle sur la coopération politique européenne, tenue à Luxembourg le 29 avril 1985.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des questions 33 et 38 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Maurizio BUCCI

* A/40/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration sur le conflit arabo-israélien adoptée, le 29 avril 1985,
par les Ministres des affaires étrangères des dix Etats membres de
la Communauté européenne

Les Ministres des affaires étrangères des Dix continuent de s'intéresser de près à l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Ils se sont félicités des actions entreprises récemment pour réactiver le processus de négociation en vue d'une solution du conflit arabo-israélien, notamment l'accord jordano-palestinien, conclu le 11 février à l'initiative du roi Hussein qui traduit une volonté de négocier pour instaurer la paix, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, dont celles du Conseil de sécurité. Les Dix considèrent que ceci constitue un pas en avant constructif. Ils se sont aussi félicités des idées émises par le Président égyptien.

Les Dix estiment que ces importantes initiatives traduisent le désir de s'orienter vers une solution pacifique. Cela mérite d'être encouragé et accueilli positivement.

Ces initiatives confortent les Dix dans leur conviction que la réalisation d'une solution juste et durable requiert la participation et le soutien actif de toutes les parties concernées. Les Dix considèrent que l'on ne doit épargner aucun effort pour maintenir et renforcer l'orientation actuelle du processus de paix et faciliter un dialogue entre les parties au conflit.

Les Dix réaffirment leur volonté de contribuer à un règlement global, juste et pacifique de la question du Moyen-Orient, sur la base des principes qu'ils ont maintes fois exposés dans le passé et auxquels ils continuent de souscrire.

Ils rappellent, en particulier, le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à l'existence et à la sécurité, et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique. En ce qui concerne l'association de l'OLP aux négociations, les Dix rappellent leurs prises de position bien connues. Dans leurs rapports avec les parties intéressées, les Dix oeuvreront, aussi bien collectivement qu'individuellement, pour la réconciliation des différentes positions.

